

Contacts

Numéro général

078 35 35 34

Les jours ouvrables de 8h à 20h - le samedi de 9h à 13h.

Site Internet

www.eandis.be

Bureaux d'accueil

- 1500 Halle, Louis Vanbeverenstraat 27
- 1800 Vilvoorde, Tuchthuisstraat 2
- 2018 Antwerpen, Appelmansstraat 12-14
- 2100 Antwerpen (Deurne), Merksemsesteenweg 233
- 2220 Heist-op-den-Berg, Boudewijnlaan 20
- 2300 Turnhout, Koningin Elisabethlei 38
- 2440 Geel, Dokter Van de Perrestraat 218
- 2500 Lier, Kantstraat 6
- 2800 Mechelen, Elektriciteitstraat 70
- 2960 Brecht, Lessiusstraat 18
- 3012 Leuven (Wilsele), Aarschotsesteenweg 58
- 8000 Brugge, Scheepsdalelaan 56
- 8400 Oostende, Hendrik Serruyslaan 66 - 68
- 8500 Kortrijk, Meensestraat 91
- 8630 Veurne, Ieperse Steenweg 1
- 8800 Roeselare, Meensesteenweg 5
- 8900 Ieper, Stationsstraat 39
- 9000 Gent, Sint-Pietersnieuwstraat 62
- 9100 Sint-Niklaas, Heistraat 88
- 9160 Lokeren, Oud-Strijderslaan 3
- 9300 Aalst, Dendermondsesteenweg 75A
- 9500 Geraardsbergen, Kaai 15
- 9600 Ronse, Zonnestraat 55
- 9800 Deinze, Gentpoortstraat 20
- 9900 Eeklo, Molenstraat 58

Heures d'ouverture

Lundi : de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h
Mardi : de 14h à 18h
Mercredi : de 8h30 à 12h
Jeudi : de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h
Vendredi : de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h

Comment faire une demande de prime auprès d'Eandis?

- Notre site Internet est le moyen le plus rapide de demander votre prime (www.eandis.be > *demander une prime*).

Bien entendu, les formulaires de demande sont également disponibles par téléphone, en appelant notre numéro général (078 35 35 34) ou peuvent être retirés dans l'un de nos bureaux d'accueil.

- Une fois toutes les conditions remplies, dans la mesure où les informations demandées et les documents nécessaires ont été communiqués, vous serez informé par écrit du versement prochain de la prime sur votre compte bancaire. Vous serez également informé par écrit en cas de données manquantes ou d'impossibilité de verser la prime.

Les conditions générales et les formulaires de demandes de primes URE 2011 seront disponibles sur notre site Internet à partir 1^{er} janvier 2011.



CONSEIL

Plus vite via l'Internet !

Les demandes de primes complétées par voie électronique, avec factures et attestations scannées, nous permettent de verser plus rapidement votre prime. Surfez vite sur www.eandis.be!



Primes résidentielles 2011 Récoltez vos primes !



Vous avez des projets de construction ou de rénovation?

Appliquez des mesures d'économie d'énergie et découvrez les primes que vous pouvez demander à Eandis en 2011.

eandis

Primes 2011 pour logements existants

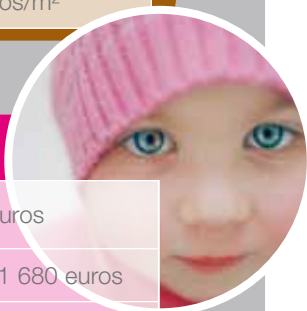


Isolation et ventilation

Isolation du toit	4 euros/m ² (ou € 2 si vous placez vous-même l'isolation)
Vitrage haut rendement	10 euros/m ²
Isolation du mur extérieur	4 euros/m ² (ou € 2 si vous placez vous-même l'isolation)
Système de ventilation avec récupération de la chaleur	150 euros
Pare-soleil extérieur	10 euros/m ²

Chauffage

Chaudière à condensation au gaz naturel	125 euros
Pompe à chaleur	max. 1 680 euros
Chauffe-eau solaire pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage des locaux	75 euros/m ² min. 525 euros max. 1 500 euros
Vanne thermostatique sur les radiateurs	5 euros/pièce



Eau chaude

Chauffe-eau solaire pour l'eau chaude sanitaire	75 euros/m ² min. 525 euros max. 1 500 euros
Chauffe-eau de cuisine au gaz naturel	100 euros



Gestion de l'énergie

Transformation d'une maison suivant le principe de la maison passive	2 000 euros
Transformation d'un appartement suivant le principe de la maison passive	700 euros

Primes 2011 pour logements neufs et logements existants

Système de domotique	100 euros (logement neuf)
	150 euros (logement existant)
Sèche-linge au gaz naturel	250 euros
Détecteur de monoxyde de carbone (CO)	25 euros/pièce (max. 2 pièces)



Primes 2011 pour nouveaux logements



Les nouvelles constructions efficaces sur le plan énergétique donnent, elles aussi, droit à des primes. Les primes proposées par Eandis en 2011 sont identiques aux primes de 2010.

Niveau de prestation énergétique

Le niveau de prestation énergétique, en abrégé 'Niveau E', est une mesure de la consommation d'énergie de votre habitation et de ses installations fixes. Le niveau E de votre logement neuf est indiqué sur le certificat de prestation énergétique, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006.

Plus la valeur du niveau E est faible, plus votre habitation est économe énergie.

Nous vous offrons une jolie prime, à partir d'un niveau E de 60 (*). Le montant de la prime augmente en fonction de l'amélioration (baisse) du score de votre habitation.

Mieux encore: lorsque votre maison ou votre appartement est également équipé d'un chauffe-eau solaire, la prime est majorée de 300 euros.

La liste complète des primes (pour tout niveau de prestation énergétique obtenu) se trouve sur www.eandis.be.

Primes URE 2011 en euros pour le niveau de prestation énergétique des logements neufs

Niveau E	Maison unifamiliale		Appartement	
	Sans chauffe-eau solaire	Avec chauffe-eau solaire	Sans chauffe-eau solaire	Avec chauffe-eau solaire
60	1 000	1 300	400	700
50	1 400	1 700	600	900
40	1 800	2 100	800	1 100
30	2 300	2 600	1 100	1 400
20	2 800	3 100	1 400	1 700
10	3 300	3 600	1 700	2 000
0	3 800	4 100	2 000	2 300

* A partir d'un niveau E de 80 pour les logements dont la demande de permis d'urbanisme a été introduite avant le 01/01/2010